

En Partenariat avec



NOTICE D'INFORMATION ET FICHE D'INSCRIPTION

MODALITES POUR L'ADMISSION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT(E) DES

AGENTS DE SERVICE Avec inscription par un employeur



SEPTEMBRE 2024

Cette notice est à conserver par le candidat

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES	2
2. PLACES OUVERTES DANS LE GROUPEMENT NORMANDIE	3
3. CALENDRIER	3
4. DIFFUSION DES RESULTATS	3
5. CONDITIONS MEDICALES D'ADMISSION EN FORMATION	4
6. PIECES A FOURNIR	5
FICHE D'INSCRIPTION 2024 – (Annexe 1)	6
AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES (Annexe 2)	7

1. INFORMATIONS GENERALES¹

Vous êtes **agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et agents de service**. Vous souhaitez vous inscrire dans un Institut de Formation d'Aide-Soignant (IFAS).

Vous êtes dispensé(e) de l'épreuve de sélection, dans le cas où vous relevez de la formation professionnelle en:

- Justifiant d'une **ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein** effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;
- Ou en justifiant à la fois du suivi de **la formation continue de soixante-dix heures** relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée (attestation acquise avant la date du 31 décembre 2022) et d'une **ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Il est demandé à chaque candidat d'envoyer son dossier d'inscription dans l'IFAS où il souhaite suivre la formation.

Pour candidater en IFAS, il faut être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Les candidats sont directement admis en formation sur décision du directeur de l'institut de formation concerné, **quel que soit le mode de financement de la formation, après proposition d'admission par l'employeur**.

En Normandie, le taux de places autorisées se situe entre 20 et 40% des effectifs, selon l'institut de formation.

	Admission sur décision du directeur	
Candidats agents de service hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service relevant de la formation professionnelle continue. Ancienneté d'un an pour les ASHQ et Agents de service et/ou formation de 70h avec une ancienneté de 6 mois.	1. Si le candidat dépend d'un employeur , il doit se rapprocher de son employeur pour connaître les modalités d'admission. 2 Pour la complétude du dossier, si le candidat a réalisé la formation des 70 heures , joindre l'attestation de suivi établie par l'institut.	<u>L'employeur adresse la demande</u> auprès de l'IFAS de son choix avant le <u>14/11/2024</u> .

¹ Référence à l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023, relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

2. PLACES OUVERTES DANS LE GROUPEMENT NORMANDIE

VILLE	INSTITUT	ADRESSE	TELEPHONE	PLACES OUVERTES ²	MOIS DE RENTREE
14 - Vire	IFAS du GHT Les collines de Normandie	1, Rue Georges Fauvel 14500 Vire stephanie.fauvel@ght-cdn.fr	02 31 66 24 60	5	Janvier 2025
27 - Evreux	IFAS Hôpital Privé Pasteur	1, Rue du Dr Bergouignan 27000 Evreux cpe.ifas@vivalto-sante.com	06 75 19 77 90	1	Janvier 2025
50 - Coutances	IFAS du CH Mémorial - site de Coutances	242, Rue de l'exode, Lycée Curie Corot 50000, Saint-Lô scr.ifsi.s@ch-stlo.fr	09 71 00 06 80	4	Janvier 2025

3. CALENDRIER

<u>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</u>	23 septembre 2024
<u>CLÔTURE de la réception des INSCRIPTIONS</u> <i>Tout dossier reçu ou déposé après cette date sera refusé.</i>	<u>14 novembre 2024</u>
<u>RÉSULTATS</u>	18 novembre 2024

4. DIFFUSION DES RESULTATS

Tous les candidats et les employeurs seront personnellement informés **des résultats d'admission par mail.**

Après admission en formation, pour les élèves ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences avec la certification professionnelle visée, ou lorsque leur parcours de formation antérieur leur permet de bénéficier d'une équivalence et/ou d'un allègement de formation, le directeur de l'institut de formation met en place des parcours individualisés de formation. Les modalités vous seront précisées lors de votre inscription définitive par l'IFAS dans lequel vous serez admis.

² Cette capacité est calculée sur les effectifs de la carte des formations régionale 2024. Elle tient compte des reports et du pourcentage réservé, par chaque institut, à l'admission des candidats agents de service et agents de service hospitalier qualifiés.

REPORT DE FORMATION³

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans l'une des formations visées n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Par dérogation, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

- Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité, de report d'un contrat d'apprentissage ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;
- Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation. Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la dite rentrée.

5. CONDITIONS MEDICALES D'ADMISSION EN FORMATION

Conditions obligatoires

ATTENTION : Afin de pouvoir suivre la formation, les élèves devront être conformes à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France. Pour cela ils devront être à jours des vaccinations suivantes :

- **Hépatite B ou immunisation**
- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite

Il est donc nécessaire d'anticiper la mise à jour obligatoire de ces vaccinations avant la date de rentrée en formation. La mise en stage est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues.

Si vous n'êtes pas vacciné(e) conformément aux exigences, les stages non effectués seront reprogrammés ultérieurement, ce qui pourrait retarder l'obtention du diplôme de plusieurs mois.

³ Article 13 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023

6. PIÈCES A FOURNIR

Le candidat doit se rapprocher de son employeur pour connaître les modalités d'admission.

L'employeur adresse la demande auprès de l'IFAS de son choix **pour le 14 novembre 2024, dernier délai**, avec les pièces suivantes transmises par le candidat :

- Le courrier de proposition d'admission de l'employeur, daté et signé,
- La fiche d'inscription des agents de service complétée et signée (Annexe 1) ;
- Le document d'autorisation de transmission de données (Annexe 2) ;
- Si le candidat a réalisé la **formation 70 heures (attestation acquise avant la date du 31/12/2022)**, joindre l'attestation de suivi établie par l'institut,
- Une copie lisible recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport,
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
- Selon la situation du candidat, une copie des originaux des diplômes ou titres obtenus traduits en français ;

Envoyez l'ensemble des pièces à l'institut de votre choix

Avant le **14 novembre 2024, dernier délai**

(A l'adresse **indiquée dans le tableau « places ouvertes dans le groupement »**)

FICHE D'INSCRIPTION 2024 – (Annexe 1)

Agent de service avec inscription par un employeur Admission en formation conduisant AU DIPLOME D'AIDE-SOIGNANT

A remplir LISIBLEMENT et en MAJUSCULES	
<p>NOM DE NAISSANCE : _____ Prénoms : _____ NOM D'USAGE : _____</p> <p>Genre : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin</p> <p>Né(e) le : ____ / ____ / _____ à : _____ Nationalité : _____ ADRESSE : _____</p> <p>Code postal : _____ VILLE : _____ Téléphone fixe : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Téléphone portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Adresse COURRIEL VALIDE : _____ @ _____</p> <p>J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur la fiche d'inscription. <u>Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :</u></p>	<p>RESERVE A L'IFAS</p> <p>Dossier reçu le : ____ / ____ / _____</p> <p><input type="checkbox"/> Courrier employeur <input type="checkbox"/> Fiche d'inscription (Annexe 1) <input type="checkbox"/> Diplôme(s) ou titres <input type="checkbox"/> Attestation suivi des 70 h <input type="checkbox"/> Autorisation transmission des données (Annexe N°2) <input type="checkbox"/> Pièce d'identité <input type="checkbox"/> Titre de séjour en cours de validité</p>

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA FORMATION
<p><input type="checkbox"/> Employeur : _____</p>

AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES (Annexe 2)

Je soussigné(e), (Nom Prénom) _____ candidat(e) pour l'admission 2024-2025 en Institut de Formation d'Aide-Soignant :

Déclare être informé(e) que :

- Les informations (personnelles, administratives et relatives à ma scolarité) recueillies par l'institut font l'objet d'un traitement informatique ayant pour objectif de gérer mon inscription, ma formation ainsi que mon dossier.
- Certaines de ces données sont transmises à la Région Normandie afin d'organiser la consolidation des données qualitatives, quantitatives et financières relatives à la formation professionnelle et à des fins d'analyse et de gestion de mon compte personnel de formation (CPF).
- Ces données sont conservées pendant 120 mois après la fin de ma formation par l'institut de formation.
- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui me concernent et que je peux exercer auprès de la Région Normandie.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

NOM Prénom du candidat OU du représentant légal si candidat mineur

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »